

## **Synthèse du colloque du 6 décembre 2019 : En quoi le genre influence-t-il ma pratique ? Campus universitaire Jacob Bellecombette, 73000 Chambéry**

### **Colloque organisé par l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF) en partenariat avec le Centre de recherche en Droit Antoine Favre, Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc.**

**La médiation familiale** est une démarche spécifique soutenue par un professionnel qui permet aux membres d'une famille, qui traversent une situation de conflit, d'incompréhension... de se rencontrer et d'aborder ensemble leurs préoccupations afin de prendre des décisions qui les concernent. Le médiateur familial permet que chacun se sente en sécurité pour parler et entendre l'autre. La médiation familiale s'appuie sur des principes éthiques de liberté, de responsabilité et de compétences des personnes.

La médiation familiale a été introduite dans le Code Civil par la Loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale puis par la Loi du 26 mai 2004 relative au divorce.

**L'Association Pour la Médiation Familiale (APMF)** a été créée le 10 juillet 1988, par divers professionnels et militants qui s'étaient intéressés à la médiation familiale, à l'origine, un concept venu des pays anglo-saxons et du Canada.

C'est une Association (loi 1901) à but non lucratif, qui regroupe des Médiateurs Familiaux, des services de médiation familiale, des centres de formation, et également des juristes, des magistrats, des avocats. Depuis 1988, son audience n'a cessé de croître.

En 2019, l'association compte :

- 404 membres adhérents (personnes physiques)
- 64 personnes morales

L'Association a pour objet de:

- Promouvoir la Médiation Familiale auprès d'un large public,
- Accompagner la professionnalisation,
- Travailler en réseau avec les institutions afin de :
  - Développer la Médiation familiale,
  - Participer activement à différents groupes de travail,
  - Activer la prévention en utilisant la médiation familiale,
  - Permettre l'accès à la médiation familiale par la réflexion sur son financement,
  - Être au cœur des attentes des personnes et des familles,
  - Accompagner la fonction parentale,
  - Favoriser le maintien du lien intergénérationnel,
  - Permettre l'épanouissement de l'enfant notamment en situation de séparation de ses parents,
  - Contribuer d'une manière responsable au développement local et social ainsi qu'à la cohésion sociale.

En lien avec tous les acteurs de terrain, l'APMF se mobilise dans les régions, afin de permettre une nécessaire réflexion théorique et pratique.

**Contact** : direction régionale : [rhonealpes.apmf@gmail.com](mailto:rhonealpes.apmf@gmail.com) / 06 68 00 06 50

## **Programme de la journée**

### **Accueil :**

Ouverture par les membres de l'équipe de la délégation régionale Rhône-Alpes ; remerciements aux organisateurs, au Centre de Recherche en Droit Antoine Favre, Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc, aux conférenciers Cécile Bonthonneau, Guillaume Kessler et Dominique Mattano.

Allocution : Sébastien CUINET, Co-président de l'APMF.

« (...) Merci d'être venu pour écouter ce qui va être dit, et en même temps réfléchir ensemble à cette question du genre qui va être abordée de multiples manières ... parce que penser aujourd'hui, ça peut être un combat ou une nécessité pour lutter contre certains obscurantismes.  
Donc merci à vous de vous donner la peine de participer à cette journée. »

### **Conférences – débat :**

1. Comment le genre impacte la famille... et réciproquement. Cécile BONTHONNEAU, formatrice conseil / culture et égalité, association « plus égale » sur l'égalité homme / femme dans la culture.
2. L'influence du genre dans la détermination de la résidence de l'enfant. Guillaume KESSLER, Maître de conférences en droit privé – Centre Favre, Université Savoie Mont Blanc.
3. Face aux évolutions du droit, quelles sont les demandes exprimées par les parents ? Dominique MATTANO, médiatrice familiale et Juriste.

### **Ateliers**

1. Le professionnel est-il sexué ?
2. Pères / mères, tous pareil ?
3. En quoi notre métier influe notre identité sexuée ?
4. Familles homoparentales, familles monoparentales...

### **Synthèse – débat**

## **Comment le genre impacte la famille... et réciproquement, Cécile Bonthonneau**

**Enjeux d'une discussion sur le genre :** combattre les inégalités hommes/femmes qui existent structurellement dans notre société. Par exemple, pour que les femmes accèdent de la même façon que les hommes à :

- La dignité, la sécurité,
- L'émancipation, l'autonomie,
- La participation à la décision.

**Selon le Conseil de l'Europe,** « l'égalité est le fait d'observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée ».

On cherche l'égalité, non la similitude (deux notions différentes).

**Le genre** est devenu un sujet d'analyse et donc un **concept** sociologique qui évolue au fil des débats et recherches. Il n'y a pas de définition unique ni de théorie du genre. Un enjeu majeur de la réflexion féministe est de **différencier le sexe biologique du sexe social** pour contrer le premier argument du sexisme, le « c'est dans la nature des femmes ».

### **Le genre comme sexe social**

**Genre : caractéristiques, valeurs et normes qui sont associées aux deux sexes.**

Programme de socialisation différenciée dès la naissance, avec apprentissage de la place de chacun.

**Les normes de genre, des sillons tout tracés, attention aux sorties de route... qui entraînent une exigence de cohérence,** sinon, rappel à la norme par :

- **Les interdits,**
- **L'insulte,** parfois homophobe, parfois très violente,
- **Les stéréotypes** qui sont les représentations que nous avons, ici du masculin et du féminin.

Françoise Héritier, « La valence différentielle des sexes » : les attributs féminins sont toujours dévalorisés, quelle que soit la société. La femme qui n'endosse pas (toute) la féminité peut gagner en valeur ; l'homme qui n'endosse pas (toute) la masculinité est déprécié.

Les qualités féminines et les qualités masculines ne se valent pas.

**« Incorporation du genre » :**

Caractère performatif du genre : notre posture, nos vêtements nous identifient dans notre genre, il y a une répétition constante par la parole et l'image. Le genre se joue de façon théâtrale et se véhicule essentiellement à travers le stéréotype (ex. de la place et de l'image de la femme et de l'homme dans la publicité), cercle systémique qui se vérifie tout le temps (ex. de la danse pas faite pour les garçons). Le stéréotype est tellement incorporé qu'on ne s'aperçoit pas qu'on le répète ad libitum, même quand on le repère. Cela renforce l'inégalité et la discrimination. Il faudrait inventer les images manquantes, plutôt que de dénoncer les stéréotypes. Elina Brotherus : l'artiste et son modèle.

**Comment le genre interagit avec la famille ?**

**Inégalité économique :** le travail domestique est gratuit et représente 35 à 40 h/semaine/ femme.

**Inégalité dans le couple.**

**Le poids de la famille repose sur les femmes :**

**Différence des temps parentaux :** incompatibilité des temps sociaux entre le travail rémunéré et la famille ; à la femme le temps fixe (quotidien), à l'homme le temps variable (loisirs, week-end). La femme supporte :

- **La charge mentale :** ce qui lui demande un **espace psychique** pour son agenda spatial (qui fait quoi, quand), le père se positionnant en second et disant « fallait demander »,
- **La charge émotionnelle :** en anticipant toujours les besoins psychologiques des autres pour créer un environnement confortable. Comportement attendu à la maison et au travail (comme si ça ne lui demandait ni temps ni énergie ; pendant que l'homme s'appuie sur la femme et met son énergie vers l'extérieur).

**La femme a incorporé ce modèle comme étant son rôle.** Il faut éduquer les garçons et encourager les hommes à investir la sphère privée, sortir de l'image de l'homme gagne-pain.

Cette réalité entraîne deux phénomènes sur le marché du travail :

- La ségrégation verticale, le plafond de verre (peu de femmes à un poste de pouvoir),
- La ségrégation horizontale, le couloir de verre (discrimination dans le choix des métiers).

Les femmes, nombreuses dans les métiers du care, ne sont pas reconnues pour leurs compétences acquises, aptitudes supposées naturelles.

### **Ce que la famille fait au genre**

Le couple parental est le modèle pour l'enfant. Il permet un processus très fort d'identification. Or, l'enfant entend « fais ce que je dis, pas ce que je fais », mais l'acte impacte plus que la parole. Notre vocabulaire lui-même est imprégné de cette partition des genres : « l'heure des mamans » à la fin de l'école, par exemple.

### **Education genrée**

La famille est la fabrique du genre, c'est là que se joue l'éducation des enfants. Toutes les études montrent que l'éducation est différenciée, même à l'école qui se croit égalitaire (espace masculin dans la cours de récré, exercices sexistes, etc.). Les regards, choix des jeux et activités extra-scolaires sont différents pour les filles et les garçons. Or, toutes les activités participent du processus d'identification qui implique les compétences qui seront acquises et les aptitudes différentes qui vont se développer. Les interactions entre enfants et celles entre enfants et adultes confortent ou découragent certaines aptitudes.

**Famille = modèle = éducation différente fille-garçon = attentes différentes = libertés différentes = normes genrées = famille = ...**

### **Normes de genre et violences au sein de la famille**

- Famille, lieu de violences sexistes et sexuelles : femme objet plus que sujet / homme protecteur (cette vision construit la vulnérabilité des femmes et donc la différence de liberté dans l'espace public).
- Absence de récit des femmes.

**Donnée importante :** la plupart des agressions ont lieu à l'intérieur de la famille par le conjoint ou l'ex-conjoint, non dehors le soir.

**Violence de genre et médiation :** les mécanismes de la violence conjugale (étapes, processus, impacts sur la victime) sont souvent méconnus des professionnels et la violence « occasionnelle » en cas de crise est régulièrement minimisée.

## **L'influence du genre dans la détermination de la résidence de l'enfant, G. Kessler**

**Principe de coparentalité neutre,** depuis la réforme de l'autorité parentale en 2002

- Le couple parental survit à la rupture du couple conjugal, il y a partage de l'autorité parentale.
- Début de déssexualisation des règles d'autorité parentale, du droit de la famille (loi du 17 mai 2013 du mariage pour tous). Autre évolution, imminente, la PMA pour toutes, généralisation de la reconnaissance anticipée d'un enfant par deux femmes, sans passer par l'adoption, d'où double filiation, monoséxuée.
- L'établissement de la filiation (art 71–25) précise des règles spécifiques à l'égard de la mère.
- Droit français : pas de préférence donnée par la loi à un parent, qu'il soit homme ou femme.
- La pratique de la résidence alternée se développe (article 373-2-9).

### **Contrariété des distinctions de genre aux droits fondamentaux**

- Convention européenne des droits de l'homme, art. 14 : interdiction de la discrimination.
- Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 : coparentalité (par nature, pas de préférence de genre). Application directe depuis 2005, reconnue d'effets par la cour de cassation. Or, subsiste le modèle de l'homme gagne-pain, doctrine de l'âge tendre... complètement lié à des stéréotypes de genre

### 1 - Maintien de la préférence du genre en droit positif : dans la jurisprudence française

**Prise en compte de l'intérêt de l'enfant** : en comparant les qualités éducatives respectives des parents (disponibilité, conditions matérielles et morales d'accueil). La jurisprudence montre une persistance de la distinction de genre par la **notion du maternage** très souvent utilisée pour justifier la fixation de la résidence habituelle au domicile de la mère (y compris en cas de non-respect des droits du père, « pour ne pas bouleverser le quotidien de l'enfant »).

**Prise en compte des choix professionnels, facteur de disponibilité** -mère en congé parental.

Dans certaines cours d'appels, il y a une forme de **présomption** pour le jeune enfant qui conduirait à prioriser la résidence maternelle. Présomption simple qui peut être renversée.

**Il y a de très grandes différences d'appréciations selon les cours d'appel, et les JAF. Sur ce point, la loi ne dit rien, tout se fait autour de l'intérêt de l'enfant. L'ancrage de la préférence de genre est encore très marqué.**

**En droit étranger : résidence partagée (plutôt qu'alternée) ; notion de temps parental, répartition et équilibre de ce temps parental (70 / 30 – 60 / 40...)**

### 2 – le maintien de la préférence de genre en droit comparé

Allemagne, Suisse : la mère est titulaire de la responsabilité parentale si l'enfant est né hors mariage.

En Amérique du Nord, la *tender years doctrine* selon laquelle la mère est biologiquement plus apte à s'occuper des enfants s'est longtemps appliquée. Ça progresse lentement depuis 1970.

Importance de la notion de *primary caretaker* ou *primary carer*, idée qu'un parent puisse exercer davantage la fonction parentale par rapport à l'autre.

**Maintien de la préférence par la prise en compte de l'intérêt de l'enfant.**

### 3 – les évolutions nécessaires à la réalisation d'une coparentalité effective

proposition de loi en 2014, complétée en 2017 « la résidence de l'enfant est fixée au domicile de chacun des parents selon les modalités de fréquence et de durée déterminées par convention d'un commun accord entre les parents, ou, à défaut, par le juge. » Favoriser les accords parentaux, évolution possible à travers la reconnaissance des devoirs réciproques après séparation.

Dans le cas de famille homoparentale, il n'y a plus de préférence parentale possible, ce transforme-t-elle en préférence biologique ?

En cas de résidence principale chez un parent : 71 % des cas chez la mère.

Etude UNAF : ¼ des enfants perdent le lien avec l'autre parent.

## **Face aux évolutions du droit, quelles sont les demandes exprimées par les parents ?** Dominique MATTANO.

**Paroles de parents.** Attention à éviter les généralisations qui enferment et réduisent la réflexion. Il y a malgré tout des récurrences dans les attitudes. Nous appartenons à un groupe social avec une éducation, des normes, des lois.

**Médiation** : être vigilant aux signes subtils, propos et attitudes des parents. La mère est souvent assurée de sa place, moins soucieuse du résultat. Le père met parfois un espoir démesuré dans cette médiation. Il peut être méfiant car il a l'impression d'être du mauvais côté de la barrière.

**La médiation est un droit**, lieu de liberté : on poursuit ou on arrête, quand on veut.

**Vision du père** : inquiet, sur quels critères le juge va-t-il se baser ? Lui rappeler que le juge fait tout pour l'enfant. En cas de refus de la garde alternée, regarder avec lui les arguments. Beaucoup de pères s'appuient sur le maternage pour ne pas chercher pourquoi il y a un refus et si celui-ci est valable. Parfois, le père réagit très tardivement, la situation est validée.

Difficile pour le père quand il est « gommé » par le beau-père ; difficulté du lien avec l'école.

Parfois dur pour les enfants d'assumer leur choix d'habiter chez leur père, certains se rétractent.

**Vision de la mère** : qui ne se posait pas la question de l'organisation avant la séparation. Une femme qui veut faire carrière à un poste à responsabilités s'adapte, un homme, dans la même situation, s'appuie sur sa femme. La résidence alternée bouleverse la donne.

Sentiment de toute puissance quand une femme prépare un déménagement éloigné dans le secret (besoin ou vengeance ?).

Crainte de l'argument de la résidence alternée pour ne pas recevoir de pension (ce qui n'est pas le cas s'il existe une différence de salaire).

Pouvoir de concéder la garde alternée (et laisser une part de charge mentale).

Peur de la réaction de l'ex conjoint en cas de dépôt de plainte pour de la violence conjugale, non paiement de la pension alimentaire.

Rassurer celui qui n'est pas sûr de sa place, la coparentalité implique la présence conjointe des deux parents.

Le père peut changer radicalement de comportement après une séparation et trouver sa place dans l'éducation des enfants, place qu'il ne trouvait, peut-être, pas avant. Le passé ne présume pas du futur.

**Parent célibataire, parent d'enfant placé**, comment utiliser ce changement pour aller vers du nouveau ? La représentation du genre est souvent un frein.

**Rôle de la médiation familiale avec des (futurs) parents homosexuels** : écrire une charte d'homoparentalité en imaginant toutes les situations possibles.

## Ateliers

### **Le professionnel est-il sexué ?**

- Oui, en tant qu'être sexué et dans le regard de l'autre qui peut parfois refuser d'être en présence d'un intervenant de sexe opposé.
- Sa fonction, comme sa posture professionnelle, ne l'est pas.
- Etre un homme ou une femme peut être un outil pour travailler, et pour travailler la question du genre aussi.
- La fonction et le cadre apportent une aide pour aller vers la neutralité, créent un espace non genré.
- La rencontre doit se faire au-delà du genre, avec une personne dans sa globalité.

### **Pères / mères, tous pareils ?**

- Non, à priori, différences biologiques (allaitement), et ils sont deux individus distincts.
- Il existe des différences liées à la construction psychologique selon les stéréotypes (un homme pense différemment d'une femme ? héritage ou physiologique ?)
- Les parents sont égaux en droits et en devoirs.
- Les fonctions du père sont-elles différentes de celles de la mère ? difficile de définir les fonctions de chacun, selon nos références, notre histoire.
- L'enfant a besoin de s'identifier à quelqu'un.
- La séparation crée le père, la mère, le parent. L'enfant définit le parent. Le parent change avec le temps.
- Nous devons faire un travail de deuil de notre représentation du parent. Il faudrait pouvoir penser ce qu'est être parent avant d'avoir des enfants ; avoir des enfants est une évidence contrairement à l'adoption où il y a beaucoup de temps de réflexion.

### **En quoi notre métier influe notre identité sexuée ?**

- Métier genré féminin. C'est enfermement d'être dans ce genre de métier : on attend des valeurs féminines, alors qu'on a tous la capacité de porter du masculin et du féminin, on peut répondre à plein de choses au delà des attentes généralisantes.
- Comment, homme dans ce métier, est-on considéré à l'extérieur ?
- Un métier social doit porter des aspects masculins et féminins
- Nous devons considérer l'autre comme un être humain avant de voir un homme ou une femme.
- Un homme choisit ce métier à cause d'une relation, d'un évènement dans sa vie, etc., une femme, parce qu'elle est attendue là.
- Pourquoi faudrait-il penser métier genré ? Différence fonction / genre ; Rencontre au-delà du genre (même réflexion que groupe 1)

### **Familles homoparentales, familles monoparentales...**

- Le genre a un impact dans nos pratiques : quand on accueille, on cherche qui est le père, la mère, qui a le rôle paternant, le rôle maternant. Quel est le rôle du parent biologique ?
- L'évolution de la famille est une opportunité de changement vers des pratiques différentes.
- Compliqué quand on est face à deux mères adoptives : comment les appeler ? Leur demander directement ? Retrouver les rôles classiques ? Pas de réponse. On a besoin de repères. Qu'est-ce qui fait que, même si on est attentif à cette réalité, on ne trouve pas le bon mot, ni de mot de substitution ?